

16 juil 2015 -14:37

Appartient à Conseil des ministres du 17 juillet 2015

## Prolongation de l'accord de conversion de dette entre la Belgique et l'Égypte

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation de l'accord de conversion de dette entre la Belgique et l'Égypte.

Sur la base d'une demande officielle de l'Égypte formulée dans une lettre du 26 février 2015, le Conseil des ministres a décidé de prolonger de trois ans la durée de validité de l'accord de conversion de dette, à savoir jusqu'au 16 juillet 2018.

Le 2 septembre 2011, le Conseil des ministres avait approuvé, au profit de l'Égypte, une conversion de dette aux échéances 2011, 2012 et 2013 pour le solde de la dette ODA (Official Development Assistance) consolidée en vertu de l'accord du Club de Paris du 25 mai 1991. L'accord de conversion de dettes conclu entre la Belgique et l'Égypte a été signé le 16 juillet 2012. Cet accord est valable pendant trois ans et peut être prolongé sous réserve d'un accord mutuel et si le fonds de contrepartie qui a été créé n'a pas encore été totalement épuisé à la date d'échéance.

Étant donné que la totalité de ce fonds est encore disponible, la durée de validité de l'accord de conversion de dette est prolongée de trois ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.decroo.belgium.be>

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale  
rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 00  
<http://www.vanoverveldt.belgium.be>

Service de presse de Pieter De Crem, secrétaire d'Etat au  
Commerce extérieur, adjoint au ministre chargé du  
Commerce extérieur  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique